



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des jeunes en situation de handicap

Question écrite n° 17355

Texte de la question

M. Charles Sitzenstuhl interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, au sujet de la prise en charge des jeunes en situation de handicap. La maison départementale des personnes handicapées du Bas-Rhin constate, depuis plusieurs années, la dégradation du nombre de places disponibles dans les instituts médico-éducatifs du territoire, entraînant un recours accru aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Or les AESH sont une ressource en tension sur l'ensemble du territoire national. Cette situation fait peser le risque d'une dégradation des accompagnements pour les jeunes en situation de handicap, voire d'un report de charge sur les enseignants. Aussi, il souhaite connaître les solutions envisagées dans un futur proche pour accroître les capacités d'accueil des instituts médico-éducatifs.

Données clés

Auteur : [M. Charles Sitzenstuhl](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17355

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3143

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)